



SNUipp-FSU 84
116 rue Carreterie
84000 AVIGNON
tél. 04.90.80.00.01 - fax. 04.90.85.86.36
courriel: snu84@snuipp.fr

Le 24 juin 2014

A Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

Objet : jours de formation des stagiaires en alternance

Monsieur le Directeur Académique,

L'affectation d'un stagiaire pour compléter leur service à mi-temps en classe est imposé à presque 60 collègues du département. Cela se fait dans l'urgence en cette fin d'année scolaire malgré nos demandes répétées depuis quelques mois, dans les différentes instances paritaires, d'avoir connaissance de la liste des ces mi-temps bloqués.

La majorité de ces collègues ne sont toujours pas officiellement informés qu'un stagiaire en alternance les complètera. Cela aura pourtant un impact important pour eux puisque ce sont les jours de formation à l'ESPE de ces stagiaires qui vont déterminer l'organisation de leur service.

Que vous laissiez les collègues ainsi dans l'ignorance à quelques jours du départ en congés d'été n'est pas acceptable.

Nous avons été informés mercredi 18 juin lors de la réunion de constitution des postes 2nde phase que les stagiaires seraient en classe les mardis, jeudis et un mercredi sur deux; conséquence de leurs jours de formation à l'ESPE les lundis, vendredis et un mercredi sur deux.

Nous avons déjà interpellé vos services depuis jeudi 19 juin et nous vous réitérons notre alerte sur les problèmes que va poser le choix de ces jours imposés de formation des stagiaires dans les organisations des écoles.

En effet, ces jours ne sont pas consécutifs : les élèves auront donc devant eux un enseignant différent chaque jour. Cela rendra beaucoup plus compliquée l'organisation pédagogique interne à la classe (impossible de terminer une tâche le lendemain) et nécessitera de trouver un temps d'échange quotidien entre collègues. Ce qui alourdira considérablement la charge de travail des collègues.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de l'ESPE pour obtenir que les jours de présence des stagiaires dans l'école puissent être consécutifs afin d'éviter les difficultés que nous venons de mentionner.

Nous vous alertons également sur les problèmes concernant l'organisation du temps de travail de ces collègues.

En effet, en cas de POTS avec libération d'un après-midi le lundi ou le vendredi, certains titulaires devront être en classe tous les mercredis matins pour assurer leurs 12 heures de service. Le stagiaire ne sera donc pas en classe un mercredi sur 2.

A l'inverse, si des mardis ou jeudis après-midis sont libérés, c'est le stagiaire qui devra être en classe tous les mercredis matins pour assurer ses 12 heures de services. Il ne pourra donc pas se rendre à sa formation ces matins-là.

Enfin, nous voulons vous rappeler ici la demande qui a été la nôtre à la CAPD du 22 mai dernier au sujet du choix des mi-temps supports bloqués pour ces stagiaires en excluant les supports dans les écoles en éducation prioritaire. Cette demande trouve son fondement dans la récente circulaire ministérielle (n° 2014-080 du 17-6-2014) qui est venue préciser que " Les affectations dans les écoles et établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire devront être évitées (notamment les écoles et établissements Rep+ ou relevant des réseaux Éclair)."

Nous demandons donc de nouveau, et conformément à cette circulaire, le déblocage de tous les mi-temps supports pour les stagiaires dans les écoles en REP+ et en ECLAIR.

Comme nous venons de le mettre en évidence précédemment, la mise en place des rythmes scolaires complexifie considérablement l'organisation des services des enseignants stagiaires, mais ce ne sont pas les seuls touchés. Aussi, nous vous demandons la tenue en urgence d'un CTSD au cours duquel seront étudiées les organisations de service des collègues concernés par un temps partiel afin de s'assurer du respect de la limite des 24 heures hebdomadaires de service d'enseignement pour chacun d'eux.

La réunion de ce CTSD est incontournable tellement le nombre de collègues dont le temps de service est impacté par la réforme des rythmes est important. Cela concerne tous les titulaires départementaux, les BDFC, les TR, tous les collègues à temps partiel et ceux qui les complètent.

Veillez agréer Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos salutations les meilleures.

Nicolas ODINOT
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU Vaucluse

